CHEMINS DE FER.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY — SUNSET ROUTE

Bureau de Billets de la Ville.
Coin St-Charles et Canal.
Depot de Passagers,
Tête de l'Avenue Esplanade
TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

Départs.	arrivées
Express de la Californie. No 20....8:40 p. m.	No 19....7:55 a. m.
Express du Texas et du Mexique. No 18....9:00 a. m.	No 17....6:40 p. m.
M. L. et T. Local No 50....8:15 a. m	No 51....5:45 p. m.

Pullman Buffet Drawing Room Sleepers Nos 19 et 20 entre la Nouvelle-Orléans, Los Angeles et San Francisco. Nos 17 et 18 entre la Nlle Orléans et San Antonio; San Antonio et la ville de Mexico.

Tourist Sleepers quittent la Nouvelle-Orléans tous les mardis, jeudis, vendredis et dimanches soirs pour San Francisco directement. fév—1an

QUEEN & CRESCENT ROUTE
NEW ORLEANS & NORTH-EASTERN R.R.
ALABAMA & VICKSBURG RY.
VICKSBURG, SHREVEPORT & PACIFIC R.R.

Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

	No 2 Limited	No 4 Fast Mail
Part de la N.-Orléans	6:00 p.m.	7:00 a.m
Arrive à Meridian	11:50 p.m.	1:35 p.m
Part de Meridian	12:01 a.m.	
Arrive à Birmingham	4:20 a.m.	
Arrive à Chattanooga	8:20 a.m.	
Arrive à Lexington	5:10 p.m.	
Arrive à Cincinnati	7:30 p.m.	

Seulement 25 1/2 heures à Cincinnati avec des chars dortoirs Pullman sans changement laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 6:00 P.M.

Chars-dortoirs sans changement à New York laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 6:00 P. M. via Roanoke, Vic. Washington, D. C. seulement 42 heures à New York.

Bureau des Billets du Q. & C. Hôtel St-Charles.

W. STOMS, Ass't Gen. Pass. Agent. GEO. H. SMITH, G. P. A. 1er jan—1an

ILLINOIS CENTRAL

Arrivées et départs en effet le 13 nov 1898.

Départ.	Arrivée.
Chicago et St-Louis Limited.	
No 4, départ 9 A. M.	No 3, arrive 7:45 P. M.

Le train le plus rapide et le mieux équipé laissant la Nlle-Orléans.

Louisville & Cincinnati Limited.	
No 4, départ 9 A. M.	No 3, arrive 7:45 P. M.

Chars dortoirs Pullman, et chars avec chaises à bascule.

Fast Mail.	
No 2, départ, 7:20 P.M.	No 1, arrive 7:35 A. M.

Chars dortoirs à Water Valley, Holly Springs, Jackson, Tenn., Cairo, St-Louis et Chicago.

Louisville & Cincinnati,	
No 2, départ 7:20 P. M.	No 1, arrive 7:35 A. M.

Memphis, Louisville et Cincinnati sans changement.

Local Mail and Expres.	
No 24, départ 7:00 A. M.	No 23, arrive 10:15 P. M

Pour St-Louis et les stations intermédiaires.

McComb City Accommodation.	
No 32, départ 5:30 P. M.	No 31, arrive 9:30 A. M.
Yazoo & Mississippi Valley R. R	
No 6, départ 4:00 P. M.	No 5, arrive 10:40 A. M.

Chars dortoir, Nlle-Orléans à Vicksburg, Memphis et Kansas City.

Local Day Express.	
No 22, départ 8:00 A. M.	No 21, arrive 5:50 P. M.

Pour Vicksburg, Natchez et les points intermédiaires.

Baton Rouge Accommodation.	
No 34, départ 4:20 A. M.	No 33, arrive 9;20 A. M.

S'arrête à toutes les stations.

Bureau des billets, St-Charles et Common.

W. A. KELLOND, Ass. Agent Gén des Pass. WM MURRAY, D. P. A. Nlle-Orléans. 28 nov—

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.
EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham Nashville, Louisville, Cincinnati. Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore. Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT

No.	Arrivée	No.	Départs
1 fast line	7:15 pm	2 fast m'l.	7:45 pm
3 fast mail	7:40 am	4 limited.	11:15 am
5 limited	8:10 pm	6 fast line	7:55 am
7 Coast tous les jours (dim ex)	8:55 am	8 Coast tous les jours dim ex)	4:00pm
9 Coast pas (dim seulement)	9:25 pm	16 Coast pas (dim seulement)	8:05 am

Bureau pour la vente des billets, coin St Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Cana..

Notre service des chars vestibulés limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour Chicago sans changement.

JOHN KILKENY, Div. Pass Agent
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
1mar—an 31 déc

MAGASIN DU BON MARCHÉ
318 Rue Royale,
F. ADRIEN BRONET,
HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER.

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

déc97—1

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Dinkelspiel & Hart vs Edwin S. Gardiner.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 37,722—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt rue Lafayette entre les rues Camp et Magasins le LUNDI, 12 décembre 1898, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, Edwin S. Gardiner dans cette affaire, dans et à sa réclamation, s'il y en a, contre Joseph Solomon, composant la raison sociale de Joseph Solomon & Co, laquelle réclamation allègue-t-il est pour la somme de Huit mille dollars de dommages comme il est prié dans la demande en reconvention enregistrée par ledit Edwin S. Gardiner dans l'affaire de Joseph Solomon vs Edwin S. Gardiner et al, No 55,038, Division B, Cour Civile de District ladite réclamation étant pour $5,000 pour dommages actuels et $3,000 pour dommages punitifs laquelle demande en reconvention a été rejetée par jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et ledit jugement est devenu suspensif par appel par ledit Edwin S. Gardiner à la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane, laquelle par son décret a renversé le jugement et renvoyé l'affaire pour d'autres procédures à la Division B de la dite Cour Civile de District où le cas est maintenant pendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après un inventaire déposé en mon bureau

Conditions—Comptant sur les lieux.
ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.
1er déc—1 7 12

Dinkinspiel et Hart vs E. S. Gardiner.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 37,290. — En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardsod, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, rue Lafayette, entre Camp et Magasins, le LUNDI, 12 décembre 1898, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendant dans cette affaire Edwin S. Gardiner, pour et à sa réclamation, s'il y en a, contre Joseph Solomon, formant la raison sociale de Joseph Solomon et Cie, laquelle réclamation il prétend être pour la somme de huit mille dollars de dommages ainsi qu'il est requis par une demande reconventionnelle enregistrée par ledit Edwin S. Gardiner, dans l'affaire de Joseph Solomin vs Edwin S. Gardiner et al, No 55,038, Division B, Cour Civile de District, ladite réclamation étant pour $5,000 de dommages actuels et $3,000 de dommages punitif laquelle demande reconventionnelle a été rejetée par jugement de la cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et ledit jugement suspensif a été rappelé par ledit Edwin S. Gardiner à la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane laquelle, par son décret, a renversé le jugement et renvoyé l'affaire pour d'autres procédures à la Division B, de ladite Cour Civile de District, où le cas est maintenant pendant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions — Comptant sur les lieux.
Ed. P. FOLEY.
Constable de la première Cour de Cité
1 déc—1 7 12

Dinkelspiel et Hart vs Edw. S. Gardiner.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 37,556—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasins, le LUNDI 12 décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Edwin S. Gardiner, défendant dans cette affaire dans et à sa réclamation, s'il y en a, contre Joseph Solomon, composant la raison sociale de Joseph Solomon et Cie, laquelle réclamation il prétend être pour la somme le huit mille dollars de dommages, ainsi qu'il est requis dans la demande en reconvention inscrite par ledit Edwin S. Gardiner dans l'affaire de Joseph Solomon vs Edwin S. Gardiner et al., No 55,038 Division B. Cour Civile de District, ladite réclamation étant de $5000 00 pour dommages actuels et $3000.00 pour dommages punitifs, laquelle demande en reconvention a été renvoyée par un jugement de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et ledit jugement suspensif a été rappelé par ledit Edwin S. Gardiner à la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane qui par son décret a renversé le jugement et a renvoyé l'affaire pour plus ample considération à la Division B de ladite Cour Civile de District où l'affaire est maintenant pendante.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après inventaire enregistré en mon bureau

Conditions—Comptant sur les lieux.
ED P. FOLEY.
Constable de la Première Cour de Cité.
1er déc 1 7 12

Cyrille Abadie vs Jim Robinson.

QUATRIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 19 521—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Quatrième Cour de Cité, de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux du plaignant, 1304 rue Adams, dans le 7me District de cette ville, le JEUDI, 1er décembre 1898, à 10 A. M. précises, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

3 chevaux, voitures d'entrepreneurs de pompes funèbres, harnais, etc.,

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions — Comptant sur les lieux.
A. F. CHEVALLEY,
Constable de la Quatrième Cour de Cité.
22nov—22 28—déc 1

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Rosa Lowe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 5,912—Division A —Attendu que Sarah Lowe femme de Louis Lacour, autorisée par son dit mari, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Rosa Lowe, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
22 nov—22 27—déc 1 Greffier.

Succession de James S. Richardson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,930—Division — Attendu que H. R. Boyd a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James S. Richardson décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour les quelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Omer Villeré, avocat. Greffier
27 nov—27 —déc 1 6

Succession de Susan B. Stiles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,374—Division D —Attendu que Willliam Laughlin, jr., a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Susan B. Stiles, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
Dinkelspiel et Hart, avocats,
23 nov—23 27—déc 1

Succession de E. A. Kernan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 51,432—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pourlesquelles le compte final amendé, présenté par B. J. Kernan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
22 nov—22 26 31 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

Macon, Denis & Kernaghan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN — W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau 138 rue Carondelet— LUNDI 12 Décembre 1898 à 11 heures A. M. Il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un ordre en date du 29 novembre 1898 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Mme Bertha C. Pfaefflin, épouse de Hy A. Frye vs Mme Sophie M. Pfaefflin épouse de Frank Sandige No 57,303 sur les lieux à l'encoignure des rues Rousseau et Troisième.

Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.
1 déc—1 2 11 12

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu entier de la Résidence

2228 rue Sud Robertson, entre Philip et Jackson.

Dans l'affaire de la succession d'Elizabeth Brennan, femme de Bernard Brady.

No 57.439—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D.

PAR W. H. FITZPATRICK, encanteur, Bureau 336, rue Carondelet, le LUNDI, 12 décembre 1898, à 11 heures A. M., sur les lieux ci dessus mentionnés, conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 28 novembre 1898, et rendu dan l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, autorisant W. H. Fitzpatrick, encanteur, après les délais légaux usuels et annonces, d'annoncer et de vendre à l'enchère publique, tous les meubles, d'après l'inventaire enregistré

CONDITIONS—COMPTANT SUR LES LIEUX ET LIVRAISON IMMEDIATE REQUISE.
29 nov—29—déc 4 11 12

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DU COMMISSIONNAIRE.

—:o:—

VENTE SPÉCIALE DU COMMISSIONNAIRE. No 12,626—Judah Hart vs Municipal Ice Manufacturing Company—Dans l'intervention de Geo S. Dodds Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane [Division de la Nouvelle-Orléans].

Conformément à un décret rendu par l'Hon. Don A. Pardee, juge de la Cour de Circuit des Etat-Unis pour le District Est de la Louisiane Division de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et d'un ordre octroyé par la dite Cour et à moi adressé je vendrai à la criée publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, sans estimation, sur les lieux, coin des rues Sud Water et Market dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, samedi le 10me jour de décembre 1898, commençant à 11 heures A. M., la propriété suivante décrite à savoir—

Les terres et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant et particulièrement décrite dans un acte hypothécaire passé pardevant Jefferson C. Wenck, notaire public dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, le 30me jour de janvier 1892, comme suit, à savoir:

1° Sept certains lots de terre de batture ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Water, Marks, Peter et Levert et St James, formant ensemble une portion de terre ayant un mesurage collectif comme suit:

Une façade à la rue Water de cent soixante-dix-sept pieds dix pouces; une profondeur et façade à la rue Market, dont il forme l'encoignure de cent soixante douze pieds sept pouces et six lignes, de là, le long de la ligne de profondeur perpendiculaire rue Market et parallèle à la rue Nouvelle Levee, cent cinquante neuf pieds six pouces et sur l'autre ligne du fond courant vers la rue Water quatre-vingt quatorze pieds un pouce et trois lignes d'après un devis fait à la requête de Mc Closkey, Bigley & Co., le 30 octobre 1870, par J. A. d'Hémécourt député voyer de ville; les dix sept lots sont aussi désignés par les numéros "sept" à "treize" inclusivement de l'îlet No "34 A" sur un plan par Louis Pilié, ancien voyer de ville, le 29 juin 1867, déposé en l'étude de Henry C. Dibble, ancien notaire, et sont décrits comme suit, à savoir:

Sept certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant, situés sur la batture du Premier District de cette ville, désignés par les Nos Sept à Treize inclusivement de l'îlet "34 A" borné par les rues Peters (actuellement New Levee), Water, Market et St-James, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 29 juin 1867 et déposé en l'étude de Henry C. Dibble, ancien notaire, comme plan No 19 d'après ledit plan lesdits lots mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No sept mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre-vingt quatorze pieds un pouce et trois lignes sur la ligne de côté, le séparant du lot No six, et cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre ligne de côté, le séparant du lot No 8, mesurant vingt neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No sept et cent vingt pieds trois pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No neuf; le lot No neuf mesurant vingt neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente deux pieds six pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No huit et cent six pieds quatre pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No dix; le lot No dix mesurant vingt neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent six pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No neuf, et cent dix neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No onze, le lot No onze mesurant vingt neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No "dix" et cent trente deux pieds six pouces et deux lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No "douze;" le lot No "douze" forme l'encoignure des rues Water et Market, mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente deux pieds, six pouces et cinq ligne sur la ligne de côté le séparant du lot No onze et une profondeur et façade à la rue Market de cent quarante cinq pieds sept pouces et six lignes, et le lot No treize mesurant vingt-sept pieds de face à la rue Market la même largeur dans le fond sur cent six pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles; aussi à vendre et particulièrement les machines bouilloires, machiniques et toutes autres dépendances de la dite manufacture de glace appartenant à la dite compagnie, et sur les dits lieux, ensemble avec les dépendances et accessoires qui s'y trouvent et comprenant la manufacture entière de la dite compagnie. La dite vente sera faite dégagée et libre de tous liens et charges qui peuvent se trouver dans cette affaire et spécialement libre de tous liens et charges résultant de l'hypothèque exécutée le 30me jour de janvier 1892 pardevant J. Jefferson C. Wenck, notaire public, et de toutes les réclamations d'aucun porteur ou porteurs des bons et coupons garantis par ladite hypothèque et libre de tous liens et charges de toute hypothèque conventionnelle ou liens ou privilèges, mais sujet aux taxes sur la propriété pour l'année dans laquelle la dite vente est faite, lesquelles seront acquittées par l'acquéreur.

Pour de plus amples renseignements, voyez le décret enregistré dans le bureau du greffier de la Cour de Circuit des Etats-Unis à la Nouvelle-Orléans, Lne.

ALCEE LE BLANC,
Commissionnaire Spécial.
9 nov—9 16 25 30—Déc 10

VENTES A L'ENCAN.

E. Curtis.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN HOME CHARMANT.

Coin Nord-Est DES RUES Canal et Pierce.

SUCCESSION

De James Campbell Walker.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division C — No 57,074.

PAR E. CURTIS, encanteur, Bureau vieux Nos 54 et 56 rue Baronne—En vertu d'un ordre de vente fait dans la succession de James Campbell Walker, No 57,074 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, l'Hon. A. Monroe, juge, daté et signé le 15me jour de novembre 1898, et à moi adressé, je vendrai le MARDI, 20 décembre à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, la propriété foncière suivante, à savoir—

Trois lots de terre contigus situés dans le Deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal Pierre, Diane et Scott, lesdits lots sont désignés par les numéros 9, 10 et 11, et mesurent comme suit: les lots Nos 9 et 10 mesurent chaque 28 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue du Canal, sur 128 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No 11 qui forme l'encoignure des rues Canal et Pierce mesurant 28 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue du Canal, sur 128 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout d'après le plan de Geo. E. Grandjean, ingénieur civil, daté le 21 avril 1895, un croquis du dit plan étant annexé à un acte passé pardevant Félix J. Dreyfous, un notaire public, le 29 avril 1895, étant la même propriété acquise par Mme Corinne Louise Favre, la femme de James Campbell Walker, le 26 novembre 1895, par acte passé pardevant Théodule Huisson, notaire public, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Termes et Conditions.—L'acquéreur devra payer ou assumera le paiement de deux billets à ordre faits par Mme Corinne Louise Walker à son propre ordre et endossés par elle, datés le 26 novembre 1895, pour $1000 chacun, avec 7 pour cent d'intérêt par an du 26 novembre 1897, jusqu'au paiement; garantis par lien du vendeur et hypothèque, d'après un acte pardevant Félix J. Dreyfous, notaire public; et l'acquéreur devra aussi assumer le paiement d'un billet pour $875, fait par Mme Corinne Louise Walker, daté le 25 mars 1897, dû le 25-28 mars 1899, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an jusqu'au paiement, sur lequel l'intérêt a été payé jusqu'au 1er avril 1898; assumera aussi le paiement d'un billet de $875, fait par Mme Corinne Louise Walker, daté 25 mars 1897, du 25 28 avril 1900, avec intérêt à 7 pour cent par an de sa date, 25 mars 1897, sujet à être renouvelé et le paiement du principal s'étendant à l'opt on du faiseur, pour un an de leur maturité et n'excédant pas deux ans sur le paiement au porteur ou porteurs du dit billet, de tout intérêt actuellement accru et dû à la date de la maturité des billets; assumera aussi le paiement d'un billet fait par Mme Corinne Louise Walker pour $875, daté le 25 mars 1897, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an de sa date, 25 mars 1897, dû 25-28 mars 1901, lequel billet est aussi sujet à renouvellement pour un an deux ans sur le paiement au détenteur ou détenteurs de tout intérêt actuellement accru et dû à la date de sa maturité à 25-28 mars 1901; et tous les billets sont garantis par un lien et privilège de constructeur et par hypothèque spéciale, par acte passé pardevant F. J. Puig, notaire public le 22 avril 1897, et enregistré au bureau des hypothèques dans le livre 595, folio 207, le 22 avril 1897. Pour la balance l'acquéreur paiera comptant Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire public.

E. CURTIS, Encanteur.
17 nov—17 20 22 27— déc 4 11 17 18 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

COMBINAISON.

PROPRIÉTÉS

D'Affaires et Résidences

Magasins au Rez-de-Chaussée; Résidences au-dessus.

612, 614 et 616 rue Girod. Près Camp.

807 Avenue Howard, près de la Rue Carondelet.

Occupée comme Blanchisserie.

Succession de John Meux.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 57,147.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau, vieux Nos 54 et 56 rue Baronne—

En vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Hon. A. H. Rightor, juge, daté et signé le 27 octobre 1898, et à moi adressé, je procéderai à vendre—

MARDI, 20 décembre 1898 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune—

No 1. Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Ste Marie ou Church, Girod, Julie et Camp, formant l'encoignure des rues Girod et Ste Marie ou Church, et mesurant plus ou moins, en mesure américaine, cinquante quatre (54) pieds de face à la rue Ste-Marie ou Church sur soixante (60) pieds six (6) pouces et une demie (1/2) ligne de profondeur et de face à la rue Girod, entre lignes parallèles. Et ne la même propriété acquise par ledit Meux, de Mme Fannie L. Boyle et Mme Sidney H Thayer, par acte passé le 1er avril 1882, pardevant James Fahey, aucienne ment notaire public et enregistré en C. O. B. 116, fo 173.

Les améliorations consistent en trois bâtisses en briques solidement bâties, trois étages, les rez-de-chaussées desquelles sont convenables pour magasins, et les premier et deuxième étages subdivisés en belles chambres, vestibules, etc. Ces bâtisses rapportent $40 par mois chaque.

No 2. Une certaine portion de terre située dans le Premier District, dans l'îlet borné par l'avenue Howard et les rues St Joseph, Baronne et Carondelet, étant une partie du lot 34, mesurant 25 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à l'avenue Howard sur une profondeur de 53' 8" 4''' sur une ligne de côté la divisant du lot 33, 43' 9" 4''' sur la ligne de côté la divisant du lot 35.

Les améliorations consistent en une solide bâtisse en briques à deux étages, convenable pour magasin au rez-de chaussée et résidence au-dessus, actuellement louée à bail à raison de 40 par mois.

Termes et Conditions—Comptant; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. N. Buffer, Jr., N. P., aux frais des acquéreurs. Clans à la Bourse.
13 nov—13 15 20 22 27—déc 4 17 18 19 20

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEBEAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES,

919 rue Gravier.

VENTES A L'ENCAN.

John J. Castell & Cie.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 54.575—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.
Mme Sylvanie Weingartner vs Mlle Rosalie Weingartner et Als.

Splendide Cottage faisant face au Bayou St Jean, connu comme le No 1218 rue Moss.

Deux beaux lots sur la rue Moss, huit lots sur la rue Bell.

Trois splendides lots sur l'avenue Hagen. Trois splendides lots sur la rue St-Philippe.

PAR JOHN J. CASTELL & Co.—John J. Castell Encanteur, bureau 826 rue Commune—Il sera vendu aux enchères publiques le MERCREDI, 21 décembre 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs No 717 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 novembre 1898 et signé le 15 novembre 1898 par l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, les propriétés suivantes à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre A sur un devis par Grandjean, Daney & Waddill, voyers, en date du 3 janvier 1898, lequel morceau ou portion mesure 174' 11" 1''' de face à la rue Moss par une profondeur sur la ligne la plus rapprochée à la rue DeSoto de 383' 0" 0''' courant en travers de l'îlet et par une première profondeur sur la ligne la plus rapprochée à la rue Bell de 131' 6" 7''', ensuite 60 pieds vers la ligne la plus rapprochée de la rue DeSoto, ensuite 1° 0 pieds vers l'avenue Hagan, ensuite courant 30 pieds vers la ligne la plus près de la rue Bell, ensuite courant 12? pieds 5 pouces et 4 lignes vers l'avenue Hagan et mesurant 50 pieds 8 pouces sur l'avenue Hagan, dans les îlets 465 et 466. Les améliorations consistent en un joli cottage contenant 5 chambres et un vestibule avec cuisine contenant 3 chambres, grande serre et dépendances et portant le No 1218 rue Moss.

2° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 1 sur un devis par Grandjean, Daney et Waddill, voyers, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 30 pieds 11 pouces sur la rue Moss par une profondeur de 146 pieds 6 pouces 3 lignes sur la ligne la plus près de la rue Bell et 139 pieds 0 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue De Soto et mesure 30 pieds 0 pouce 0 ligne dans le fond; ledit lot forme l'encoignure des rues Moss et Bell dans les îlets 465 et 466.

3° Une certaine portion ou morceau de terre connu par le No 2 sur un devis par Grandjean, Daney & Waddill, voyers, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 30 pieds 11 pouces 0 ligne sur la rue Moss par une profondeur de 139 pieds 0 pouce 5 lignes sur le côté le plus près de la rue Bell et 131 pieds 6 pouces 7 lignes sur le côté le plus près de la rue De Soto et mesure 30 pieds 0 pouces 0 lignes dans le fond dans les îlets Nos 465 et 466.

4° Cinq lots de terre connus comme lots 3, 4, 5, 6, 7 sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, en date du 3 janvier 1898, et mesurant chacun 30 pieds 0 pouce et 0 ligne de face à la rue Bell par une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds 0 pouce 0 ligne dans les îlets Nos 465 et 466.

5° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 8, sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, et mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Hagan par une profondeur irrégulière de 120 pieds 0 pouce 0 ligne sur la ligne la plus près de la rue Bell, et 122 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue De Soto et 30 pieds dans le fond.

6° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 9, sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, voyers, mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Hagan, sur une profondeur irrégulière de 122 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne la plus rapprochée de la rue Bell et 125 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue De Soto et 30 pieds 0 pouce 0 ligne dans le fond.

7° Un certain morceau ou portion de terre connu par le No 10 sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddil, mesurant 30 pieds 1 pouce 5 lignes de face à l'avenue Hagan par une profondeur irrégulière de 125 pieds 7 pouces 5 lignes sur le côté le plus près de la rue Bell et 128 pieds 5 pouces 4 lignes sur le côté le plus près de la rue DeSoto.

8° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre "E" sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill, en date du 3 janvier 1898, et mesurant 31 pieds 4 pouces 0 ligne de face à la rue St Philippe par une profondeur irrégulière de 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 89 pieds 1 pouce 0 ligne sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan, et 32 pieds 0 pouce et 2 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan et 30 pieds 0 pouces 2 lignes dans le fond dans les îlets Nos 463 et 464.

10° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre B sur un plan fait par Grandjean, Daney et Waddill, en date du 3 janvier 1898, et mesurant 34 pieds 1 pouce et 2 lignes de face à la rue Bell, sur une profondeur irrégulière de 68 pieds 4 pouces 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 75 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce et 1 ligne dans le fond; ilet 464.

11° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre D sur un devis fait par Grandjean Daney et Waddill, en date du 3 janvier 1898 et mesurant 34 pieds 1 pouce 3 lignes de face sur la rue Bell par une profondeur irrégulière de 75 pieds 3 pouces 5 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss et 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne près de l'avenue Hagan et 32 pieds 0 pouce 6? 2 ligne dans le fond, ilet No 464.

12° Un certain morceau ou portion de terre connu par la lettre F sur un devis fait par Grandjean, Daney & Waddill en date du 3 janvier 1898 et mesurant 34 pieds 1 pouce 3 lignes sur une profondeur irrégulière de 82 pieds 2 pouces 2 lignes sur la ligne la plus près de la rue Moss, et 89 pieds 1 pouce et 0 ligne sur la ligne la plus près de l'avenue Hagan et 3 pieds 2